

**INTERCOMMUNALE DE
MUTUALISATION EN
MATIÈRE INFORMATIQUE
ET ORGANISATIONELLE
SCRL**

R.P.M.: BE-0841.470.248

**COMPTES ANNUELS AU
31 DÉCEMBRE 2021**

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterFiduciaire is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterFiduciaire Scrl (*) - experts-comptables - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interfiduciaire@rsmbelgium.be - TVA BE 0442.616.443 - RPM Bruxelles - (*) *Société civile à forme commerciale*

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Table des matières

Projet de comptes annuels	2
Contrôles et vérifications	29

23		BE-0841.470.248		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	A-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle**

Forme juridique: Société coopérative

Adresse: Rue Léon Morel

N°: 1

Boîte:

Code postal: 5032 Commune: Isnes

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0841470248

DATE **04/12/2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS**

approuvés par l'assemblée générale du

28/06/2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2021

au

31/12/2021

Exercice précédent du

01/01/2020

au

31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 19

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 10, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

Nr.	BE-0841.470.248	A-app 2.1
-----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

Liste complète des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

LELONG Emmanuelle

Rue du Lait Beurré 4/D
7110 Houden Goegnies

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

VAFIDIS Rachelle

Rue de la Brasserie 38
5080 Warisoulx

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

CHAPELLE Thierry

Rue du Ruisseau 35
5081 Bovesse

BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2020

Fin de mandat: 03-09-2026

Administrateur

CUVELIER Philippe

Rue de la Chapelle 2A
6210 Villers Perwin

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

SORNIN Eric

Rue d'Oignies 1 Bte 16
5060 Tamines

BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2019

Fin de mandat: 12-12-2026

Administrateur

MELLOUK Mohammed Amine

Rue Fontenoy 31
7500 Tournai

BELGIQUE

Début de mandat: 09-12-2020

Fin de mandat: 09-12-2026

Administrateur

POLL Bénédicte

Avenue du Vignoble 5 bte 2
7180 Arquennes

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

SIASSA-BULA Merveille

Rue Gustave Boël 160

7100 La Louvière

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

WATHELET Damien

Bouresse 1 Bte A

4560 Clavier

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

BARVAIS Marc

Rue des représentants 22

7012 Jemappes

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Président du Conseil d'Administration

DUBOIS Philippe

Rue de l'Agauche 17

4560 Clavier

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Vice-président du Conseil
d'Administration**SAIVE** Philippe

Rue de Preyai 21

4432 Ans

BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2020

Fin de mandat: 03-09-2026

Administrateur

BALON Pierre-Philippe

Rue de Diekirch 80

6700 Arlon

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

LUGOWSKI Dominique

Rue Jean Jaurès 26

4340 Awans

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

WAUTIER Jean-Marc

Rue des Fossés 2 bte B/C

1420 Braine-l'Alleud

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

DELHAISE Rudi

Route d'Andenne 4F

5310 Eghezée

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

DISPA Benoît

Rue du Paradis 20

5030 Grand-Manil

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

LÖWENTHAL Bernard

Rue Hattain 3

1470 Genappe

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

GOREZ Denis

Place d'Hymiée 50

6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

GROUPE AUDIT BELGIUM SRL (B
00096)

BE0434720148

Avenue Du Bourgmestre Etienne

Demunter 5/10

1090 Jette

BELGIQUE

Début de mandat: 22-06-2021

Fin de mandat: 22-06-2024

Commissaire

Directement ou indirectement
représenté par:**DIVERS** Brigitte (B 00937)

Rue du Baty 42

1370 Jodoigne

BELGIQUE

N°	BE-0841.470.248	A-app 2.2
----	-----------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
RSM INTERFIDUCIAIRE SRL BE0442616443 Chaussée de Waterloo 1151 1180 Uccle BELGIQUE Directement ou indirectement représenté par	50.701.189	B

N°	BE-0841.470.248	A-app 3.1
----	-----------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
ACTIFS IMMOBILISÉS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
		20		
		21/28	1 552 597,40	1 356 830,46
	6.1.1	21	278 883,72	10 251,00
	6.1.2	22/27	1 273 122,48	1 345 988,26
		22	1 248 046,17	1 308 193,39
		23	3 078,24	3 591,28
		24	21 998,07	34 203,59
		25		
		26		
		27		
	6.1.3	28	591,20	591,20
Immobilisations financières				
ACTIFS CIRCULANTS				
Créances à plus d'un an				
		29/58	3 368 007,68	881 143,00
		29		
		290		
		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution				
		3		
		30/36		
		37		
		40/41	271 521,80	436 024,37
		40	226 073,31	307 655,71
		41	45 448,49	128 368,66
Placements de trésorerie				
Valeurs disponibles				
		54/58	3 049 873,58	429 322,45
Comptes de régularisation				
		490/1	46 612,30	15 796,18
TOTAL DE L'ACTIF				
		20/58	4 920 605,08	2 237 973,46

N°	BE-0841.470.248	A-app 3.2			
		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	490 198,48	352 892,08
			10/11	63 496,65	63 363,09
	Disponible		110	44 946,65	44 813,09
	Indisponible		111	18 550,00	18 550,00
Plus-values de réévaluation					
			12		
Réserves					
			13	2 021,84	2 021,84
	Réserves indisponibles		130/1	2 021,84	2 021,84
	Réserves statutairement indisponibles		1311	2 021,84	2 021,84
	Acquisition d'actions propres		1312		
	Soutien financier		1313		
	Autres		1319		
	Réserves immunisées		132		
	Réserves disponibles		133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)(-)		14	424 679,99	279 227,45
Subsides en capital					
			15	0,00	8 279,70
Avance aux associés sur répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
			160/5		
	Pensions et obligations similaires		160		
	Charges fiscales		161		
	Grosses réparations et gros entretiens		162		
	Obligations environnementales		163		
	Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés					
			168		

N°	BE-0841.470.248	A-app 3.2			
		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES			17/49	4 430 406,60	1 885 081,38
Dettes à plus d'un an		6.3	17	1 028 761,25	1 093 849,92
Dettes financières			170/4	1 028 761,25	1 093 849,92
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées			172/3	1 028 761,25	1 093 849,92
Autres emprunts			174/0		
Dettes commerciales			175		
Acomptes reçus sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
Dettes à un an au plus		6.3	42/48	666 645,35	791 231,46
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42	65 088,67	64 116,38
Dettes financières			43		
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		
Dettes commerciales			44	113 243,90	221 673,66
Fournisseurs			440/4	113 243,90	221 673,66
Effets à payer			441		
Acomptes reçus sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales			45	488 312,78	505 441,42
Impôts			450/3	15 731,58	26 778,60
Rémunérations et charges sociales			454/9	472 581,20	478 662,82
Autres dettes			47/48		
Comptes de régularisation			492/3	2 735 000,00	0,00
TOTAL DU PASSIF			10/49	4 920 605,08	2 237 973,46

N°	BE-0841.470.248	A-app 4
----	-----------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	3 454 501,61	2 968 104,08
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	3 101 088,92	2 682 340,51
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	111 592,28	118 587,82
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	9 000,00	-2 700,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	12 516,95	12 430,63
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	3 160,00	0,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)(-)		9901	217 143,46	157 445,12
Produits financiers	6.4	75/76B	8 279,70	21 035,01
Produits financiers récurrents		75	8 279,70	21 035,01
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	8 279,70	21 035,01
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	20 312,63	22 323,79
Charges financières récurrentes		65	20 312,63	22 323,79
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	205 110,53	156 156,34
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	59 657,99	66 460,01
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	145 452,54	89 696,33
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	145 452,54	89 696,33

N°	BE-0841.470.248	A-app 5
----	-----------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	424 679,99	279 227,45
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	145 452,54	89 696,33
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	279 227,45	189 531,12
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)(-)	(14)	424 679,99	279 227,45
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.1.1
----	-----------------	-------------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxx	898 529,72
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	290 361,96	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	1 188 891,68	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxx	888 278,72
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	21 729,24	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	910 007,96	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>278 883,72</u>	

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.1.2		
		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxx	1 744 680,67
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	16 997,26	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	1 761 677,93	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxx	398 692,41
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	89 863,04	
Repris		8289		
Acquises de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	488 555,45	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	<u>1 273 122,48</u>	

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.1.3		
		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxx	591,20
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8385		
Autres mutations (+)/(-)		8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	591,20	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)		8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	591,20	

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	65 088,67
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	270 375,81
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.	8913	758 385,44
DETTES GARANTIES <i>(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)</i>		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.4
----	-----------------	-----------

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	44,3	39,4
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents			
Produits d'exploitation non récurrents	76 (76A)	0,00	0,00
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes			
Charges d'exploitation non récurrentes	66 (66A)	3 160,00	0,00
Charges financières non récurrentes	(66B)	3 160,00	0,00
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502	0,00	0,00

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.5
----	-----------------	-----------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.5
----	-----------------	-----------

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.5
----	-----------------	-----------

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées Bases et méthodes de cette estimation	9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Droit sur la ligne de crédit

Garantie constituée au profit de la Ville de Liège

Exercice

400 000,00

5 780,00

N° BE-0841.470.248

A-app 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
		Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Honoraires réviseurs		8 712,00
		Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES		
Avec des personnes détenant une participation dans la société		
Nature des transactions		
Néant		0,00
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation		
Nature des transactions		
Néant		0,00
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société		
Nature des transactions		
Néant		0,00

N°	BE-0841.470.248	A-app 6.8
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 29 avril 2019 et qu'il sera tenu compte des avis de la Commission des Normes Comptables.

De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA)

Ces immobilisations sont valorisées à leur coût de revient ou prix d'acquisition, ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure.

Les frais accessoires liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'amortissements au même rythme que le principal.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers, ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la société.

Les immobilisations dont l'utilisation sont limitées dans le temps sont amorties sur la durée de vie utile estimée, à savoir :

Libellé actif Méthode Tx. Min. Tx Max.

Licence Linéaire 10% 33.33%

Frais de développement Linéaire 10% 33.33%

Ces taux seront appliqués prorata temporis à partir du jour qui suit l'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont appliqués lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. D'autre part, si des immobilisations incorporelles cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, un amortissement non récurrent est acté pour ramener leur évaluation à la valeur probable de réalisation.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Plus spécifiquement, les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque trimestre et seront amortis à partir du 1er jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l'objet d'un plan d'amortissement spécifique dont la durée d'amortissement sera en conformité avec les présentes règles d'évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d'administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d'évaluation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 3-14, 3-15 et 3-17 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

"Immeubles : 3% (linéaire)

"Installations : 10% (linéaire)

"Machines et outillage : 20% (linéaire)

"Mobilier et matériel de bureau : 20% (linéaire)

"Matériel roulant : 20% (linéaire)

"Matériel informatique : 33,33% (linéaire)

"Aménagement des locaux : 10% (linéaire)

"Frais accessoires : 0% - 100% (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jour pour les immobilisations dont la mise en service est directe.

Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

"Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;

"Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

Matériel informatique :

A dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3.000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Par dérogation au paragraphe précédent, à l'occasion d'un nouvel engagement, le premier équipement, qui a été acheté par IMIO et fourni au nouvel engagé, fait l'objet d'un investissement, quel que soit le prix d'acquisition de l'équipement.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 3-44 de l'A.R. du 29/04/2019.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 3-45 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 3-15 de l'A.R. du 29/04/2019) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 3-49 de l'A.R. du 29/04/2019.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 3-52 de l'A.R. du 29/04/2019.

PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 3-35 de l'A.R. du 29/04/2019.

SUBSIDES RECUS EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux

articles 3-28 à 3-33 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 3-55 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

N°	BE-0841.470.248	A-app 9
----	-----------------	---------

AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES <i>(rubriques 45 et 178/9 du passif)</i>		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITAUX OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS	9078	<u>119 289,70</u>

N°	BE-0841.470.248
----	-----------------

A-app 11

RAPPORT DES COMMISSAIRES

N°	BE-0841.470.248	A-app 12
----	-----------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 999,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	43,1	1,9	44,3	39,4
Nombre d'heures effectivement prestées	101	65 782	1 873	67 655	60 170
Frais de personnel	102	3 029 272,02	71 816,90	3 101 088,92	2 682 340,51

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	44	3	46.1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	43	3	45,1
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	34	2	35.3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	10	1	10,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	20		20,0
de niveau universitaire	1203	4	1	4,8
Femmes	121	10	1	10.8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3,0
de niveau universitaire	1213	2	1	2,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	44	3	46,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE-0841.470.248	A-app 12
----	-----------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	5	1	5,8
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1		1,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	24	5831	6
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1 970	5832	438
Coût net pour la société	5823	48 907,77	5833	2 719,17
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

N°	BE-0841.470.248	A-app 13
----	-----------------	----------

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

CONTROLES

Nom Client: Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle
Exercice comptable: 01/01/2021 - 31/12/2021
Devise:
Schéma: A

CONTRÔLES DES SIGNES

Aucune erreur n'a été constatée lors des contrôles des signes

CONTRÔLE DES SECTIONS ENREGISTRÉES

Il n'y a pas d'explications sans une étoile contenant des données.

CONTRÔLES LEGAUX

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles légaux.

CONTRÔLES ADDITIONNELS

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles supplémentaires.

CÔNTRÔLES DANS LE BILAN SOCIAL

Les comptes annuels sont en conformité avec les contrôles de la BNB sur le bilan social.

REMARQUES COMPTABLES

Tâche de vérification ou de redressement

Tout a-t-il été complété dans l'annexe correspondante ? Il faut indiquer si une tâche de vérification ou de redressement a été confiée aux comptes annuels. Si ce n'est pas le cas, cela doit également être indiqué dans l'annexe correspondante.
Déclaration concernant une mission de vérification ou de redressement complémentaire

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Si la rubrique 28 contient une valeur, l'annexe correspondante doit être complétée.
Information relative aux participations

Fusion/scission

Il convient de vérifier si la société a pris le contrôle d'une autre société au cours de l'exercice (fusion) ou a cédé des activités (scission).

Garanties sur des droits et engagements hors bilan

Les dettes ont été enregistrées dans le bilan. Veuillez vérifier si une garantie a été fournie et, le cas échéant, l'indiquer dans l'annexe Droits et engagements hors bilan.

Date d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale

Les comptes annuels ne peuvent être soumis qu'après approbation par l'assemblée générale, sauf exception.
